

**Évolution des dépenses d'exploitation
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2013**
(millions \$)

1	Budget 2013		182,7
2	Salaires		0,9 (a)
3	Avantages sociaux		0,7
3	Main-d'œuvre imputée aux immobilisations		(1,7) (b)
4	Services professionnels et services externes	(0,1)	
5	Matériaux	0,2	
6	Jetons des administrateurs	(0,3)	
7	Dons et commandites	0,2	
8	Autres dépenses	0,2	
9	Provision créances douteuses	(1,0) (c)	
10	Frais de déplacement, de représentation et d'adhésion	(0,8) (d)	
11	Carburant et huiles	(0,3)	
12	Revenus	<u>(0,8) (e)</u>	(2,7)
13	Salaires et frais d'utilisation des services rechargés aux activités non réglementées	(0,5) (f)	
14	Baisse des salaires et avantages sociaux capitalisés au Projet Côte-Nord (D-2012-113) - report du projet en mars 2013	0,8 (g)	
15	Réduction demandée par la Régie-décision D-2013-106	5,0 (h)	
16	Plafonnement des dépenses d'exploitation demandé par la Régie-décision-D-2014-165	<u>(2,5) (i)</u>	<u>2,8</u>
17	Dépenses d'exploitation réelles 2013		<u>182,7</u>

Dépenses d'exploitation réelles de l'exercice 2013

1 Gaz Métro reflète la décision D-2014-165, rendue par la Régie dans le cadre du Rapport annuel
2 2013, en présentant des dépenses d'exploitation correspondant à l'enveloppe budgétaire allouée
3 de 182,7 M\$, soit 2,5 M\$ de moins que les dépenses réelles encourues en 2013 pour réaliser
4 ses activités. Cette réduction de 2,5 M\$ (i) est présentée distinctement des catégories de
5 dépenses, en raison de l'impossibilité d'appliquer cette coupure à des postes de dépenses précis.

6 De plus, la réduction de l'enveloppe budgétaire de 5 M\$ (h) à la suite de la décision de la Régie
7 portant sur le dossier tarifaire 2013 (D-2013-106) est elle aussi présentée isolément, la décision
8 ayant été rendue trop tardivement pour en faire la ventilation dans les diverses catégories.

9 [...]

10 Plusieurs projets ou dossiers prévus au dossier tarifaire 2013 se sont concrétisés, certains ont
11 connu une fin plus rapide que prévu et d'autres ont vu le jour au cours de l'exercice. Ce constat
12 s'est fait sentir tant au niveau de la main-d'œuvre que des autres dépenses d'exploitation. Le
13 dépassement de la masse salariale de 0,9 M\$ (a) est expliqué par le temps supplémentaire requis
14 pour compléter les activités essentielles au développement et à l'entretien du réseau (+3,8 M\$),
15 réduit de l'effet des postes vacants (-2,9 M\$) liés au mouvement de personnel, au temps requis
16 pour le recrutement de personnel ainsi qu'au report du projet Côte-Nord. Les activités relatives
17 au réseau ont donné lieu à une augmentation de la capitalisation de la main-d'œuvre de 1,7 M\$
18 (b).

19 Certaines catégories de dépenses présentent des économies par rapport à l'enveloppe initiale
20 demandée. Ainsi les frais de déplacement, de représentation et d'adhésion auprès d'organismes
21 professionnels présentent une économie de 0,8 M\$ (d) expliquée en partie par des postes
22 vacants ainsi que des déplacements (congrès, formations, etc.) qui ne se sont pas concrétisés
23 au cours de l'exercice. La diminution des radiations pour mauvaises créances s'est traduite par
24 un ajustement à la baisse de la provision de l'ordre de 1 M\$. Les revenus provenant d'escomptes
25 de paiement et de volume, de formations données par des employés spécialisés ainsi que des
26 jetons de présence d'employés de Gaz Métro siégeant à des conseils d'administration se sont
27 révélés supérieurs au budget de 0,8 M\$ (e).

- 1 Le report du projet Côte-Nord en mars 2013 a aussi eu pour effet, outre les postes vacants, de
2 réduire les salaires et avantages sociaux capitalisés (0,8 M\$) (g).
- 3 Finalement, la recharge aux activités non réglementées a été augmentée de 0,5 M\$ (f) par rapport
4 à ce qui avait été prévu au budget 2013. Cette hausse de la recharge intègre le coût des services
5 de support dont les activités non réglementées bénéficient, tel que demandé par la Régie dans
6 la décision D-2013-106.